

MEMO PRATIQUE

Mariage à l'église St Gilles de Bourg-La-Reine

Chers fiancés,

Afin que la célébration de votre mariage soit la plus belle possible, voici quelques détails pratiques pour votre mariage à l'église Saint-Gilles :

Musique et chants :

L'organiste de Saint-Gilles accompagne les mariages à Saint-Gilles, sauf demande contraire, et ses services sont compris dans le montant de l'offrande que vous verserez à la paroisse.

Vous pouvez donc le contacter si vous le souhaitez. Voici ses coordonnées : Philippe POULY 06 61 22 17 21 poulyphilippe@gmail.com .

S'il n'est pas disponible à cette date, il se chargera de trouver un remplaçant.

Il pourra aussi vous donner les coordonnées d'un chantre si vous en avez besoin. Cependant, ses services ne seront pas compris dans l'offrande.

Décoration de l'église :

La décoration florale de l'église n'est pas comprise dans l'offrande.

Nous vous remercions de bien vouloir laisser les bouquets dans l'église à l'issue de la célébration, mais vous demandons de bien vouloir enlever les décorations au bout des bancs si vous en avez mis.

La composition florale se place au pied de l'autel.

Pour décorer l'église, celle-ci est ouverte le samedi matin à partir de 9h.

Sortie de messe :

Préférez les bulles, merci d'éviter le riz et les confettis qui sont plus difficiles à nettoyer.

Deux fauteuils sur un tapis seront prévus pour les mariés.

Bons préparatifs !

Participation financière ?

L'Eglise ne vit que par les dons de ses fidèles et les couples accompagnateurs du CPM sont bénévoles. Néanmoins une participation aux frais généraux de la paroisse est demandée. A titre indicatif elle pourrait être de l'ordre de 300 € (200 € si votre mariage est célébré dans une autre paroisse).

Si votre mariage est célébré dans une autre paroisse, il conviendra d'ajouter une participation pour l'autre paroisse.